Association Girondine des Amis des Moulins

l'Esclop

Le journal de l'Association Girondine des Amis des Moulins

Si «Esclop» signifie sabot en gascon, pour le meunier c'est l'auget (conduit en bois acheminant le grain de la trémie à l'œil central de la meule)…

Mars 2021 - N°23

▲ *Moulin de Loubens*

Dans ce numéro…

- **Le Moulin de Loubens, une histoire d'avenir à écrire ensemble**
- **Martine LACHASSE nous a quittés**
- **Échos de nos moulins**
  Moulin Neuf
  Moulin du Sable
  Moulin de Pinquet
  Moulin Pivert
  Moulin de Bel Air
  Moulin de Cussol
- **Groupe de travail continuité écologique au sein du Comité National de l'Eau**
- **La fin des moulins-bateaux sur la Dordogne**
- **Des moulins à Pompéi (Italie)**
- **Guide des Moulins du Grand Saint-Emilionnais**
- **Histoire à lire au coin du feu…**
- **Chanson à boire**

Éditorial par Alain Eyquem, Président

Mais oui, nous allons nous revoir !

« **Il faut essayer d'être heureux, ne serait-ce que pour l'exemple !** ». Le poète Jacques Prévert nous indique ainsi que, malgré la situation anxiogène et contraignante que nous vivons en cette période néfaste de pandémie, il nous reste l'espoir d'un bonheur retrouvé au sortir de cette pénible situation.

Il n'est pas dérisoire de penser que les moulins qui passionnent beaucoup d'entre nous auront une part à prendre et à donner pour retrouver ces instants de sérénité, de partage, de convivialité au sein de notre association girondine.

Pour cela, il faut se féliciter que le Bureau AGAM et le Conseil d'Administration se soient mobilisés, de visio-conférences en réunions téléphonées, pour maintenir à flot les activités de l'AGAM et préparer ainsi des jours meilleurs où les sites ouverts recevront amis des moulins, grand public et passionnés du patrimoine girondin. Merci pour tout cet engagement bénévole et désintéressé.

Bien que mise à dure épreuve, la vie associative continue. Nous avons décidé de maintenir les Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier les 15 et 16 mai. Sauf interdiction de dernière minute, nous ouvrirons les moulins sous les conditions sanitaires que nous indiquera la Préfecture. Il nous parait essentiel de reprendre le chemin de la nature et du patrimoine à la rencontre des autres. Sevré de sorties, le grand public sera au rendez-vous ! La compagne de vaccination s'intensifiant, il est probable que la crainte du virus s'estompera. Les propriétaires ou associations habitués à ouvrir leur moulin à la visite lors de ces journées vont être contactés dans les semaines qui viennent.

Nous attendrons par contre l'automne pour que se tienne notre AG car une AG sans repas commun et visite à thème nous paraît peu envisageable pour une deuxième année consécutive. Vous serez bien évidemment informés lorsqu'une date sera arrêtée.

La Commission AGAM sur la continuité écologique des moulins n'a pas chômé. La Fédération nationale a lancé une opération d'information en direction des parlementaires pour les alerter sur la situation peu enviable des moulins à eau. Des amendements sont proposés dans le cadre de la Loi Climat et résilience. Cette action est menée en commun par les trois fédérations (FDMF, FFAM, ARF). En Gironde, merci à notre Commission d'avoir relayé cette opération.

Ce numéro de l'ESCLOP permettra à chacun de passer un riche moment de lecture et annoncera des jours meilleurs de retrouvailles en toute convivialité. Merci là encore à l'équipe de rédaction.

Gageons que le printemps qui s'annonce en Gironde sera celui du **printemps des moulins** !

À bientôt donc.

Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meulier

15 et 16 mai 2021

Elle se tiendront les 15 et 16 mai 2021 dans les conditions sanitaires qui seront indiquées. L'inscription est ouverte. Ces journées spécifiques moulins permettent leur promotion et complètent les Journées consacrées au Patrimoine des mois de juin et septembre. N'hésitez pas à ouvrir vos moulins. C'est un bon moyen aussi de les défendre. Cette année encore, elles seront sous le patronage du Ministère de la Culture qui souhaite soutenir cette manifestation. Mme la Ministre a ainsi écrit le 19 février 2021 : « *Sensible à votre démarche et à l'organisation de cette manifestation, je vous donne volontiers mon accord pour qu'elle soit placée sous le parrainage du ministère de la Culture.* » Roselyne Bachelot

Inscrivez-vous : https://www.journees-europeennes-des-moulins.org/

Soutenu par MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté Égalité Fraternité

Le Moulin de Loubens, Une histoire d'avenir à écrire ensemble

par Tom Fazembat | ZOOM

Nous souhaitons rendre ici hommage à Mademoiselle Martine Lachasse, sa propriétaire passionnée, décédée en octobre dernier.
Aujourd'hui, un enfant du pays veut partager avec vous un projet pour ce site, auquel vous pouvez prendre part.

Le site

Le Moulin de Loubens, **classé Monument Historique**, jouit d'une situation exceptionnelle, en sud Gironde, dans la région viticole de l'Entre-Deux-Mers, entre Garonne et Dordogne, entourée par Sauternes, Saint-Émilion et d'autres lieux mythiques.
Cette propriété historique remarquable se love dans les courbes vertes de la rivière du Dropt. Elle est centrée autour d'un moulin monté sur de délicates arcades qui lui valurent parfois le surnom de "**Petit Chenonceau de Loubens**". En amont, lui font face sur les deux rives, la très belle maison du meunier datant du XVIIIème siècle d'un bord, et de l'autre, une seconde maison, plus modeste, du XIXème siècle, hébergeant autrefois les utilisateurs d'une bien curieuse machine qui soulevait les bateaux, leur permettant ainsi d'enjamber le moulin… Tout proche, en aval, le célèbre Gustave Eiffel y conçut un de ses derniers ponts. Il vint remplacer la chaussée du moulin, longtemps unique passage reliant la cité de la Réole et son port à la ville fortifiée de Castelmoron-d'Albret, ancienne sénéchaussée.
Ce domaine verdoyant, préservé, nous témoigne par son éclectisme de sa riche histoire et forme une unité harmonieuse jusqu'à nous transmise.

L'histoire

Si les archives attestent de l'existence du Moulin dès le VIIIème siècle, son histoire est sans doute bien plus lointaine... Des vestiges de l'époque gallo-romaine nous laissent l'entendre.
Le moulin fut un temps propriété de Guillaume IX, grand-père d'Aliénor d'Aquitaine. Dans un autre temps, charnière entre les terres anglaises et françaises au cours de la guerre de Cent ans, le moulin fut anobli, ce qui l'exempta de "la taille". Il attira l'attention de plusieurs rois qui lui accordèrent des travaux de modernisation, tandis que d'autres se régalèrent, aux tables de la cour de Versailles, des carpes qui en provenaient.
Le moulin produisit pour la région, et ce dès le XIème siècle, une grande part de la farine, grâce à ses cinq paires de meules de silex mues par de puissantes turbines horizontales. S'y ajoutera au XIXème siècle une imposante minoterie dont l'énergie électrique provenait de la centrale hydraulique du moulin. En parallèle, celui-ci possédait un foulon dès le XVIIème siècle, dans lequel étaient attendris les draps de chanvre.
Dans notre société où le pain était un aliment incontournable, le moulin se trouva mis au cœur de la vie économique et sociale, depuis des temps immémoriaux jusqu'au début du XXème siècle. Au fil du temps, ses propriétaires successifs le maintinrent toujours à la pointe de l'innovation technique, afin de répondre aux besoins du moment.
Nous vous proposons de vous inscrire à votre tour dans cette continuité en redonnant vie à cet édifice formidable ayant traversé les âges et cherchant à poursuivre son histoire.

Le porteur du projet

Le porteur du projet, Tom Fazembat, est un passionné de patrimoine. Il a vécu toute son enfance dans l'environnement du Moulin de Loubens, il en connaît tous ses secrets… Guide pour le moulin depuis 2012 à l'occasion de Journées Portes Ouvertes, il est le président fondateur d'une association qui organisa au moulin plusieurs chantiers de bénévoles depuis 2018, ce qui lui permit d'étudier ce site merveilleux.
Érudit, il perfectionna sa passion par ses formations, il obtint un Baccalauréat "Intervention sur le Patrimoine Bâti", suivi par des études en histoire de l'art. Il intervient depuis auprès de propriétaires pour les accompagner dans la restauration de leurs biens.

Aujourd'hui, avec vous, il souhaite faire revivre ce site et permettre au public de profiter de ce lieu enchanteur chargé d'histoire.

Le projet

Nous souhaiterions ouvrir ses portes au grand public. Si ce plaisir a longtemps été réservé aux quelques quatre cents visiteurs lors des Journées Européennes du Patrimoine, c'est toute l'année et pour des activités variées que nous pourrions le faire.
En effet, le site du Moulin de Loubens se prête aux événements et réceptions, d'ordre culturel, professionnel ou familial. Outre sa capacité d'accueillir des hôtes pour la nuit, il pourra reprendre du service en produisant de **l'électricité verte**, en accueillant des **expositions d'art** ou encore en **offrant simplement du repos** autour des tables d'un futur salon de thé… Et bien d'autres projets, issus de nos concertations, pourront y voir le jour.
Des opérations de remise en état devront être menées par des professionnels, mais également par toute personne volontaire lors de **chantiers bénévoles**. Ces chantiers auront vocation à s'étendre aux jardins, par la **plantation d'arbres** sur les berges, la **création d'un verger, d'un potager** et le **fleurissement des pourtours du moulin** (fleurissement plusieurs fois primé par le passé).

Pour tout cela, nous avons besoin de vous, de votre entreprise, de vos amis et des amis de vos amis, par le biais de **dons** ou **d'actionnariat**.

Un lieu paisible et accessible à tous :
Accessibilité aux personnes handicapées ,joignable en voiture à seulement 1h de l'aéroport de Bordeaux Mérignac, à 18 min du péage d'Aillas (autoroute A62), 8 min des commerces (La Réole, Ville d'Art et d'Histoire).

Un projet, par étapes :

- Achat du moulin
- Travaux pour ouverture au public et hébergement
- Réalisation du salon de thé
- Remise en route de la turbine électrique.
- D'autres projets de développement sont à prévoir…

Ce projet vous intéresse ?
Nous vous invitons à entrer en contact avec nous par mail : moulindeloubensprojet@gmail.com ou par téléphone : 06 70 67 94 51.

Martine LACHASSE nous a quittés

par Maryse Bonneteaud (AGAM) | HOMMAGE

Fin octobre 2020, nous apprenions le décès de Mme Martine LACHASSE, fidèle adhérente de l'AGAM depuis longtemps.
Martine Lachasse était la propriétaire du Moulin de Loubens ; toujours enjouée, avec un caractère vif et généreux. Même fatiguée, elle a tenu jusqu'au bout à ouvrir son moulin au public. Elle répondait toujours oui à nos appels pour organiser au pied levé une visite pour des randonneurs, pour une école... Elle faisait découvrir son bâtiment par une visite emplie de références historiques mais aussi enrichie par ses recherches ou celles des gens qu'elle accueillait.
Nos Journées Européennes des Moulins et les visiteurs qui y participent perdent un magnifique lieu de découverte d'un moulin classé monument historique. L'AGAM espère que ce chef-d'œuvre d'architecture continuera à vivre dans l'esprit de cette passionnée qu'était Martine.

Échos de nos moulins

Moulin Neuf

par Alain Lados

Le 9 février 2015, nous avons créé l'association Moulin Neuf et Patrimoines avec un seul but : sortir le Moulin Neuf de l'oubli dans lequel il était plongé depuis sa fermeture, 165 ans plus tôt.

Depuis 6 ans, la Fine Équipe, forte d'une douzaine de passionnés, se retrouve tous les jeudis, quelque soit la saison, quelques soient les conditions météorologiques, pour mener à bien notre pari.

Même si nous avons souvent suscité de l'estime, nous sommes aussi passés pour une bande de « doux-dingues », qui n'arriverait jamais à restaurer ce vieux moulin, curieusement nommé Moulin Neuf !

Que n'a-t-on entendu ? Il ne reste que des ruines ! Il n'y a plus de meules, plus de rouets, plus de mécanisme ! Comment parler d'un moulin à eau alors qu'il n'y a plus d'eau ?

Ces remarques nous ont touchés, parfois blessés, mais elles ont surtout conforté notre envie de poursuivre cette aventure, certes difficile mais oh combien passionnante.

▲ Le Moulin a disparu sous les eaux !

▲ L'abri atelier en piteux état

Nous avons non seulement consolidé les murs en ruines, mais nous les avons déterrés des tonnes de gravât sous lesquelles ils avaient été ensevelis.

Nous avons creusé pendant des mois, pour retrouver et faire découvrir le lit du Ciron, comme il était avant son détournement, par la construction de la voie ferrée.

Nous avons accueilli le public, qui a répondu au-delà de nos espérances. À chaque manifestation, les nombreux visiteurs, curieux et captivés, nous ont sans cesse confortés à poursuivre notre projet.

Nous venons de vivre une année très difficile. Après les restrictions du Covid, le Moulin Neuf a subi trois inondations successives, dont la dernière a tout détruit. Quatre mètres d'eau sur le site, nos abris démantelés, nos outils emportés, notre matériel (tondeuse/débroussailleuse/tronçonneuse/groupe électrogène) hors d'usage.

Notre Assemblée Générale l'a confirmé, malgré ces épreuves, le moral de la Fine Équipe est bon, les projets refleurissent avec le printemps !

Les murs ont tous bien tenu, notre atelier est déjà reconstruit et l'eau est maintenant présente toute l'année.

Le Moulin Neuf est redevenu un vrai moulin à eau !

Et, dernière nouvelle, nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée prochaine sur le site, d'un moulin avec ses meules, dormante et tournante, sa trémie, son auget, ses engrenages etc … enfin comme vous l'avez compris, un VRAI MOULIN !

Inutile de vous préciser que le bonheur est dans le pré !

▲ Le futur moulin !

Les idées folles fourmillent à nouveau !

Après le moulin … la farine … un four à pain … du pain ?

Le rêve est revenu au Moulin Neuf ! À bientôt !

En remerciant la Fine Équipe pour les travaux, souvent miraculeux, réalisés sur le site, je me suis remémoré la célèbre citation du grand écrivain américain, Mark Twain :

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. » ■

Des nouvelles du Moulin du Sable

par Michel Drouillard

Autorisation de travaux délivrée par la D.D.T.M. dans le cadre de la continuité écologique : consolidation des digues du Meudon (petite rivière alimentant le moulin) et aménagement d'une passe à poisson inclinée avec enrochement calcaire.

Le but est de laisser 60% du débit à la rivière et réserver 30% du même débit au fonctionnement du moulin : une opération très réalisable et peu onéreuse au regard des passes à poissons proposées dans la majeure partie des cas par les bureaux d' études chargés de mettre en place la continuité écologique.

Les premiers travaux débutent en octobre 2019 par le battage de pieux bois sur une longueur d'environ 25 mètres. À la première crue de l'année, la plupart de nos pieux sont balayés, emportés par la violence du courant ! Nous avons assisté impuissant à ce désordre, réduisant notre travail à zéro.

Tout restait à refaire. Nous avons tenu compte de nos erreurs et de nos lacunes lors de nos précédents travaux et relancé de nouveau le battage de pieux assuré par des palplanches enfoncées aux refus en arrière-plan.

Nous avons ensuite remblayé à l'aide de 23 camions de terre argileuse, relevant ainsi le niveau de la digue qui est maintenant hors d'eau.

Les travaux ainsi réalisés nous ont permis d'évaluer, ces derniers jours, compte tenu des fortes inondations, la solidité de l'ouvrage… Mission accomplie de ce côté-là, rien n'a bougé !

À l'heure où j'écris ces nouvelles, des pluies diluviennes s'abattent sur nous. Les travaux sont à nouveau ajournés et l'eau monte toujours, toujours !!! ■

L'année 2020 au Moulin de PINQUET

par Yannick Chaumel

Malgré une activité particulièrement réduite, nous avons eu tout de même quelques visites individuelles et un groupe de motards ; ces derniers sont revenus, quelques semaines après, avec des voitures anciennes.
Anecdote amusante à ce sujet : la personne qui nous a sollicités pour ces visites est âgée de 92 ans ; elle est venue avec les motards, au guidon d'une moto plutôt conséquente... Assez fabuleux à voir pour nous... ! Il fallait voir sa pêche pour... son « grand âge » !

On trouve toujours quelque chose à faire dans un moulin….

1. Pour répondre à la demande des visiteurs nous demandant souvent à quelle vitesse tourne la meule ? (Réponse : environ 30 tours/minute, parfois un peu plus). Y. Chaumel a fait ce montage, comprenant une cellule photo-électrique lisant un réflecteur fixé sur une came placée sur l'axe de la meule.

2. Photo montrant la meule tournante soulevée et déplacée sur le côté - opération particulièrement délicate, son poids atteignant la tonne. Nous faisons cette manipulation 2 à 3 fois par an afin de la nettoyer

3. Nous commençons à être sollicités pour des visites, notamment par des écoles, … À ce propos, pour ceux qui voudraient éventuellement visiter notre moulin en fonctionnement, une visite d'un petit groupe d'enfants aura lieu le mercredi 14 avril à 10h. Quelques personnes pourraient s'y joindre.

Les crues à Pinquet
Cette photo montre la cascade impressionnante qui s'est produite à la suite des fortes pluies que nous avons eues ces dernières semaines. L'eau passe par-dessus le déversoir... qu'on ne voit plus !

À propos des inondations au Moulin de Pivert à Coubeyrac

par Marie-Claude et Bernard Bouillon

Nous n'avons pas eu d'eau dans la maison et le moulin attenant : par contre, toutes les terres autour de nous étaient inondées. Et cela s'est reproduit 5 fois durant cet hiver !

Toutes ces eaux provoquent des affaissements des berges qui nous inquiètent beaucoup. Est-ce à cause des sécheresses d'été puis des pluies abondantes ensuite durant l'hiver ?

▲ La Durèze en crue

▲ Affaissement des berges

Moulin de Bel Air

par Alain Bord

C'est toujours avec plaisir que l'on découvre un nouveau moulin ayant retrouvé son toit et ses ailes, comme c'est le cas près de Sauveterre-de-Guyenne.
Le moulin à vent de Bel Air a été restauré en 2017 par la famille ICARD.
Son heureux propriétaire nous a dit : « Ce moulin, présent sur notre propriété viticole du Château de l'Orangerie, est situé sur la commune de Saint-Félix-de-Foncaude, dans l'Entre-Deux-Mers. Le toit est tournant.
Aujourd'hui, il nous sert de lieu de dégustation de nos vins pour le plus grand plaisir des clients professionnels venant de différents continents ».
Bel exemple de reconversion, là où la vigne a remplacé les céréales depuis longtemps !

Notre voisin, François Mauriac

par Alain Bord

Dans un petit livre passionnant, où il évoque des souvenirs d'enfance à Malagar durant les premières années de la Seconde Guerre (Malagar, aux éditions Sable, 1998), Jean Mauriac, le fils cadet de l'illustre écrivain se souvient : (page 25)… *« Il y avait trois promenades différentes, mais qui pouvaient bien évidemment se chevaucher ; le verger et la garenne, les vignes et enfin la terrasse. Et aussi les petites randonnées mais alors familiales, hors de la propriété, toujours le soir après le dîner, au calvaire de Verdelais, par le chemin de Calèse. Il me suffit, aujourd'hui encore, d'écraser entre mes doigts un brin de fenouil, comme nous le faisions tout au bout de cette longue promenade et de le sentir, pour tout revoir, pour tout entendre : le chien qui aboyait toujours quand nous passions devant la maison de Calèse, la petite grille qui grinçait quand nous la franchissions, la tour moyenâgeuse en ruine et une maison abandonnée, aux volets délabrés, que je m'imaginais hantée. Il faisait nuit noire quand nous arrivions au pied des trois immenses croix qui se dressaient vers un ciel criblé d'étoiles »….*

La tour moyenâgeuse et la maison abandonnée évoquées par Jean Mauriac, sont, bien entendu, le Moulin à vent de Cussol et l'ancienne maison de son meunier. Mais, vraisemblablement, la famille Mauriac l'ignorait. Ce qui permet de déduire que, déjà, dans les années 1940, même les gens du cru avaient oublié que cette tour était un ancien moulin à vent du 18ème siècle ; répertorié comme tel lors de l'inventaire de 1808/1809, et au cadastre napoléonien de la commune d'Aubiac et Verdelais.

Si le moulin n'avait pas connu la ruine si tôt, François Mauriac l'aurait-il évoqué dans son œuvre romanesque? Il est permis de l'imaginer.

Aujourd'hui, le Domaine de Malagar, confié par les héritiers de l'académicien à la Région Nouvelle-Aquitaine qui en assure remarquablement la conservation, est un lieu d'accueil essentiellement destiné à perpétuer la mémoire de François Mauriac et de son œuvre littéraire. Actuellement en travaux de restauration, Malagar propose des visites virtuelles de la maison du prix Nobel 1952, grâce à un magnifique montage vidéo grandeur nature. (Visites sur rendez- vous, exclusivement 05 57 98 17 17) ■

Groupe de travail continuité écologique au sein du Comité National de l'Eau

par Alain Eyquem | ÉCOLOGIE

La FDMF a rappelé que, depuis le début de l'existence de ce groupe de travail et malgré nos interventions répétées sur le problème du financement inégalitaire des travaux d'aménagement, rien n'avait changé. Il semble impensable que le Ministère n'ait aucune prise sur les Agences qui décident les financements…
D'autre part, nous ne pouvons pas accepter que les Fédérations de moulins ne soient pas représentées dans les Comités de Bassins des Agences.

Si ces deux points, qui nous paraissent essentiels, n'étaient pas reconsidérés, notre présence dans le GT CNE pourrait être remise en question.

Action de communication en direction des Parlementaires
Un projet commun FDMF-FFAM-ARF a été finalisé pour éclairer les Parlementaires sur la situation des moulins à eau dans le contexte de la Restauration de la Continuité Écologique dans le cadre de la discussion du « projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » (Loi n° 3875). Les adhérents recevront les éléments à mettre en œuvre pour contacter localement les parlementaires. Les Fédérations de Moulins et ARF présentent à cet effet deux propositions d'amendement. Il va de soi que la Fédération ne peut porter seule cette action et qu'il s'agit de la responsabilité des associations locales. Leur engagement, comme déjà réalisé, est essentiel pour leurs adhérents.

DERNIÈRE MINUTE : audition de la Fédération au Sénat.
La FDMF vient d'être conviée au Sénat par M. Guillaume Chevrollier, rapporteur pour avis des crédits dédiés aux paysages, à l'eau et à la biodiversité du projet de loi de finances et membre du Comité national de l'eau, qui souhaiterait nous entendre lors d'une audition sur la continuité écologique des cours d'eau en présence du Directeur de la DEB. Une nouvelle occasion d'expliquer et d'argumenter.

Recours contre le Décret ministériel du 3 août 2019 : Le Conseil d'État suit les Fédérations de Moulins contre le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire !
Notre avocat, Maître Jean-François REMY, a introduit une requête auprès du Conseil d'État contre le Décret ministériel du 3 août 2019 qui visait à resserrer les contraintes sur les propriétaires de retenues. Par décision, rendue hier, 15 février 2021, sur cette requête, le Conseil d'État vient d'annuler l'article 1er de ce décret ministériel qui avait durci la définition de l'obstacle à la continuité écologique prévue à l'article R 214-109 du Code de l'environnement. Le Conseil d'État a ainsi donné totalement raison sur ce dossier aux représentants des moulins, producteurs d'hydroélectricité et riverains, contre le Ministère de la Transition écologique et solidaire. ■

La fin des moulins-bateaux sur la Dordogne

par Pierre Lucu | HISTOIRE

Dans le dernier « Esclop » N° 22 de septembre 2020, Alain Eyquem nous a proposé un article ayant trait aux « meuniers des moulins à nef qui ne respectaient pas toujours la loi ».

L'histoire des moulins-bateaux (appelés aussi moulins à nef à partir de 1719) reste un sujet méconnu bien que très ancien. En effet, les premiers moulins-bateaux sont installés sur la Garonne et la Dordogne au XII° siècle. Dans le secteur du Grand Saint-Émilionnais, ils ne furent pas les seuls à bénéficier du courant descendu des Monts d'Auvergne. Au trafic commercial de descente et de remontée, se joint la noria des bateaux de pêcheurs tant au filet courant qu'à l'escave (1). Les nasses des pêcheurs, positionnées en V pour bloquer les poissons à leur remontée, perturbent aussi la navigation. Pour l'anecdote, il faut tenir compte, dès 1642, du passage hebdomadaire du coche d'eau ou bateau-poste de Bergerac à Libourne.

Ainsi, le péage de Lamothe-Monravel, à quelques km en amont de Castillon, dénombre en octobre, novembre, décembre 1572, 430 bateaux vers Libourne et Bordeaux et 288 à la remontée. En 1714, entre 1500 et 1800 bateaux sont passés dans la basse-vallée. Le trafic a doublé de la fin du XVI° siècle au début du XVIII° siècle. François Le Masson du Parc (2) nous renseigne, lui, sur le nombre de bateaux de pêche à proximité, à l'aval de Castillon. Moulon : 10 bateaux, Vignonet : 27, Lavagnac : 30 et au port de Cabara : 22 !

Beaucoup de monde sur l'eau et ces chiffres impressionnants amènent à penser obligatoirement antagonismes, affrontements et conflits. D'autant plus qu'il s'agit de se partager, non une rivière entière dans sa largeur mais une veine d'eau porteuse. « *L'imbroglio juridique vient s'ajouter à une exploitation naturellement complexe* » écrit Anne-Marie Cocula (3). Le Pas du Roi, qui en connaît exactement les contours ? Le déplacement des moulins sur des lieux différents : autorisés ou non ? Et si oui, dans quelles conditions ? Quel est le montant du droit d'estac ou d'attache du propriétaire d'un moulin-bateau payé pour son attache à la rive ?

Mais le fait est que le moulin-bateau est une cible des pêcheurs qui ne s'accordent déjà pas entre eux, des mariniers qui souvent transportent des pondéreux sur leurs bateaux difficiles à manœuvrer et d'autres nautoniers qui pratiquent le port à port en utilisant les peyrats comme havres de débarquement ou lieux de transit.

Le meunier lui-même n'est pas apprécié car il est traité de « fainéant » par ces forçats du fleuve qui, à la descente, ont franchi les écueils et les rapides de la Gratusse, près de Lalinde, et par les pêcheurs qui mènent difficilement leurs filadières et tirent l'escave, « *une vie de misère* ». À la décharge de ces utilisateurs du fleuve, il faut reconnaître que le nombre de moulins-bateaux est relativement important et le moulin lui-même ainsi que les chaînes qui le retiennent, les pieux et graviers qui organisent l'arrivée d'eau, les bancs de sable aussi, se présentent à un rythme très rapide à la proue de leurs navires. Sans compter les périodes de basses eaux, les péages et les passages qui ralentissent leur progression.

-56 moulins-bateaux fonctionnent de Siorac à Civrac en 1554, dont 3 moulins à proximité des îles de Civrac en face de Sainte-Terre, 1 au Pas de Rauzan (Mouliets) et 4 à Castillon.

Les visites (1554 et 1558) qui fournissent ces chiffres sont organisées par le syndic des marchands de la rivière, établi à Bergerac. Ce syndic ordonne la destruction de tous les aménagements empêchant la libre circulation sur la Dordogne. Un document atteste « *la récurrence des infractions des moulins-bateaux à la règlementation domaniale.* »

-23 moulins sont comptés de Bergerac à Lavagnac (entre Sainte-Terre et Vignonet) en 1746.

Ces visites fluviales de 1746 ont été organisées pour apprécier les changements du paysage sur près d'un siècle après les efforts de Colbert pour mieux organiser la pêche. Il s'agissait d'effectuer le recensement des obstacles, mesurer les empiètements sur le Pas du Roi par les propriétaires des moulins, apprécier les coûts avec la possibilité de dresser des procès-verbaux si nécessaire.

Le croquis de la navigation devant Castillon (ADG 2Z 243) est intéressant car il nous montre clairement la disposition du Moulin de Monsieur le Premier Président, face au courant, attaché près du bord par ses quatre ancrages. Il nous montre aussi le grand alignement des pieux qui dirigent les flots comme un entonnoir, vers le moulin. Ce croquis ne fait que concrétiser les manquements relevés par les inspecteurs du XVI° au XVIII° siècle, à savoir la faible place accordée aux pêcheurs et au trafic. *Après la première inspection, en 1544, par la bourse des marchands fréquentant la rivière Dordogne établie à Bergerac, le souci constant de toutes les administrations jusqu'aux préfets du XIX° siècle, a été de dégager l'espace fluvial de toute gêne pouvant entraver le trafic sur la rivière.*

▲ Navigation devant Castillon ADG 2Z 243

RIEN N'Y FIT !

Un événement climatique est venu régler la question. L'article de Jean Vircoulon nous en décrit les circonstances. (4) Des témoins de Saint-Foy-la-Grande déclarent que, dès le 23 décembre 1829, il y eut beaucoup de neige et le thermomètre descendait à moins 16. Le 28, on passait sur la rivière à pieds et le phénomène dura jusqu'au 21 janvier. Le 22, la débâcle se déclencha à partir de 1h du matin.

Les conséquences sont graves mais vont dans le sens voulu par l'administration : « *l'hiver 1829 semble avoir marqué la fin des moulins à nef installés sur la Dordogne. La débâcle, en effet, les avait emportés ou endommagés. Depuis fort longtemps, l'administration cherchait à en finir avec ces moulins à nef qui constituaient une gène pour la navigation* ». La reconstruction en fut interdite.

Le Préfet pouvait aussi souligner les gros défauts de ces moulins qui, en plus de gêner la navigation, étaient déficients lors des grandes eaux ou l'inverse, et lors du gel. De plus, la qualité de la mouture n'était pas bonne à cause de l'instabilité des meules. Il y avait donc beaucoup de points négatifs.

L'hiver de 1829 semble avoir offert le prétexte à une reconversion au profit des moulinasses installées sur les ruisseaux et des moulins à vent. (Jean Vircoulon.)

L'administration gère et contrôle ces destructions en poussant les derniers propriétaires à accepter une indemnité en contrepartie de la destruction des moulins. Les meuniers, eux, se reconvertissent, la plupart dans l'agriculture.

Les lecteurs qui désirent approfondir le thème des moulins à nef sur la Dordogne peuvent se reporter aux références suivantes tirées des Archives Départementales de la Gironde axées sur le Pays Foyen. (5)

Ces moulins ne sont évidemment plus visibles. Mais vous pouvez revenir sur les lieux d'implantation en suivant la rive gauche de la Dordogne à partir de Cabara par la D 119 jusqu'au Pas de Rauzan. Une très belle promenade à faire à vélo ! (Se munir de la carte IGN 1636E Castillon-la- Bataille/ Saint-Emilion) ■

1. Pierre Lucu. Le guide des cabanes de vigne et de pêche de la juridiction de Saint-Émilion. Les Éditions de l'Entre-deux-Mers, 2014.
2. F. Le Masson du Parc, Pêches et pêcheurs du domaine maritime aquitain au XVIII° siècle. Les Éditions de l'Entre-deux-Mers, 2004.
3. A-M Cocula, Les gens de la rivière de Dordogne de 1750 à 1850
4. J. Vircoulon, Notes sur l'hiver 1829 à Saint- Foy-la-Grande, Revue Historique et Archéologique du Libournais et de la vallée de la Dordogne, p. 131, n° 218, 1990.
5. Références communiquées par Yves Nouvel à Saint-Émilion : ADG C4194 ; AGG 3E 5533 ; ADG C 4108 ; ADG 3E 209 59,f°47 ; ADG J 2127 ; ADG 3E 35488, f°66,v° et s ; ADG 3E 35501,f°340r° ; ADG C 4106

Des moulins à Pompéi (Italie)

par Maryse Bonneteaud | HISTOIRE

Pompéi, la ville et cité antique située en Campanie a, comme chacun le sait, était ensevelie lors d'une éruption du Vésuve, volcan voisin de quelques kilomètres, au cours de l'automne 79 après Jésus-Christ.

Enfouie sous plusieurs mètres de sédiments volcaniques, la ville n'est réellement redécouverte qu'au XVIIe siècle. L'ancienne cité romaine s'avère dans un état de conservation remarquable et les fouilles successives entreprises à partir du XVIIIe siècle permettront d'exhumer une ville qui constitue un précieux témoignage de l'urbanisme et de la civilisation de la Rome antique.

Depuis 1997, le site est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Pompéi, ses moulins, ses boulangeries

Pour les 10 000 habitants qui y vivaient, pas moins de 34 boulangeries ont été dénombrées.

Un peu d'histoire…

Selon la légende, c'est Cérès (la Déméter des Grecs) et Triptolème qui auraient enseigné aux hommes l'art de cultiver le blé. Pilimnus, frère de Picumnus, leur aurait appris à le moudre pour en extraire une farine grossière, utilisée d'abord pour fabriquer une simple bouillie (puls) et de la galette (libum).

Le pain proprement dit (panis) fut d'abord pétri et cuit dans le four domestique dont la mère de famille s'occupait elle-même à moins qu'elle ne confie cette tâche à un esclave. Les boulangers de métier n'apparurent à Rome, si l'on en croit Pline (XVIII, 117), qu'après la guerre de Persée (168 av. J.C.) mais Plaute parle déjà dans La Comédie aux Anes (I, 3, 48) des pains que l'on achète aux pistores.

Certaines maisons de Pompéi conservent des fours privés mais les boulangeries professionnelles, comme celle de Modeste, y sont les plus nombreuses.

Chaque boulangerie, la pistrina, possédait son four et ses propres moulins, installés à l'arrière de la maison, à la place du péristyle des villas particulières. La table à pétrir, la fontaine ou les baquets d'eau pour humecter la pâte, les tablettes sur lesquelles on mettait les pains à refroidir complétaient l'aménagement de la pistrina.

▲ La pistrina de Modeste à Pompéi

Les moulins en pierre de lave qui broyaient le grain étaient composés d'un élément fixe en forme de cloche, la meta, et d'un élément mobile, le catillus, que deux esclaves faisaient tourner sur la meta en poussant un axe de bois fiché dans chacun des deux orifices carrés et maintenu en place par des chevilles de bois. Mais ce moulin rudimentaire laisse le plus souvent place, à Pompéi, à la « mola asinaria », le moulin à âne. Un joug remplaçait alors le bras horizontal.

▲ La META et la CATILLUS

Après la mouture, le grain concassé était passé au crible et trié en fonction de sa finesse relative.

Les Romains appréciaient par-dessus tout le pain au levain (panis fermentatus), plus facile à digérer que le pain non fermenté. Pline nous a laissé plusieurs recettes pour la fabrication du levain. On l'obtenait soit en mélangeant du moût de raisin à du millet (ou à du son) et en additionnant ce mélange d'un peu de farine d'épeautre au dernier moment, soit en laissant fermenter des pains d'orge grillés dans des vases clos, soit en laissant aigrir un peu de pâte non salée après chaque fournée.

La pâte, faite d'un mélange de farine de froment, d'eau, de levain et de sel était généralement pétrie à la main dans un pétrin de bois, de pierre ou de terre cuite. Mais on a trouvé une machine à pétrir à Pompéi.

Le pain était ensuite façonné à la main (ceux que l'on a retrouvés à Pompéi étaient tous ronds et bombés sur une face) et enfourné, comme aujourd'hui, grâce à une longue pelle de bois. Le pain cuit au four était le plus commun, il était généralement débité en quarts.

Certains pains de luxe étaient cuits sous la cendre, à la broche (grillés ?) ou dans un vase de terre. Les Romains connaissaient aussi les pains que nous appellerions aujourd'hui des «pains fantaisie» : pain au poivre, au pavot, au sésame, à l'anis ou au cumin. Le panis ostrearius, qui se mangeait avec des huîtres, devait être l'un de ces pains de luxe.

À l'inverse, le pain à soldats (panis militaris ou castrensis), le pain à marins (panis nauticus), le pain à paysan (panis rusticus) et le pain distribué gratuitement à la plèbe romaine devaient être particulièrement grossiers.

Certains pains spéciaux, au vinaigre, au suc de laitue, au fromage ou au vin devaient se consommer comme des encas. Certains, auxquels on ajoutait des noisettes, des amandes, des feuilles de laurier, du lait, du miel, du riz, de l'huile ou de la graisse, avaient même un goût de pâtisserie.

▲ Un des 81 pains carbonisés retrouvés dans la boulangerie de Modeste

Les pâtissiers, les placentarii, étaient équipés comme les boulangers mais, comme en témoignent ceux que l'on a découverts dans la rue des Augustales à Pompéi, leurs fours, leurs moulins et leurs boutiques étaient beaucoup plus petits que ceux des boulangers.

Les boulangeries étaient placées sous la protection de Vesta, la déesse du foyer.

Si les propriétaires des boulangeries étaient des hommes libres (en général, des affranchis), leurs employés restaient le plus souvent de condition servile et il n'était pas rare de voir des esclaves indociles condamnés à tourner la meule.

La plupart des boulangers appartenaient aux classes les plus pauvres mais certains, comme P. Paquius Proculus, devenu duumvir à Pompéi, pouvaient s'élever dans la hiérarchie économique et sociale.

À Rome, à partir du moment où l'empereur Aurélien instaura des distributions de pain gratuites ou à bas prix, les boulangers, soumis au préfet de l'annone, cessèrent d'être des artisans libres pour entrer au service de l'État. ■

Textes : Locipompéiani – Recherches Eruption du Vésuve

Guide des Moulins du Grand Saint-Emilionnais

Le livre de Pierre Lucu | LIRE

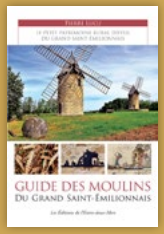

Depuis le XIIIe siècle, au moins, un très grand nombre de moulins ont animé campagne et villages. Moulins à vent sur les plateaux, moulins à eau sur les ruisseaux, et même moulins-bateaux sur la Dordogne ont utilisé le vent et l'eau comme source d'énergie. Tous ces moulins, comme les croix et les cabanes de vigne et de pêche, participent de la richesse patrimoniale du Grand Saint-Emilionnais.

Commander sur : https://www.editions-entre2mers.com/ouvrage/guide-des-moulins/

Histoire à lire au coin du feu...

Auteur : le Comte de l'Église - Extraite de la rubrique « Variétés » du N° 96 de la « Meunerie Française » | **LITTÉRATURE**

À l'adresse de Monsieur Onésime BOUQUET

Meunier à PARIS

Pont-l'Évêque, le 26 mai 1893

Mon cher garçon,

Je me suis toujours promis de ne pas mourir sans voir Paris et il est temps que je me tienne promesse. Donc, demain, je prendrai le train qui arrive à Paris à cinq heures du soir et je compte te trouver à la gare. Je t'embrasse et ta mère pareillement.

Ton père,

Anastase BOUQUET

Quand Onésime Bouquet eut achevé de lire cette lettre qu'il avait trouvée chez son concierge en revenant du journal « *Le Vélo* » dont il était le rédacteur en chef, il fit une grimace qui n'exprimait rien moins que du contentement et se gratta vivement l'occiput, ce qui est l'indice d'une violente préoccupation !

Le cas était grave, en effet. Jugez-en.

Pour peu que vous ayez été à Trouville, vous connaissez Pont-l'Évêque…… Vous vous rappelez peut-être qu'en arrivant dans la petite ville normande, on traverse la Touque sur un pont à la gauche duquel on aperçoit un charmant moulin.

Ce moulin appartient au père Bouquet, le signataire de la lettre ci-dessus. C'est là qu'Onésime avait vu le jour…. Le père Bouquet, qui avait de l'ambition pour son fils, s'était mis en tête d'en faire un bachelier, et pour se faire, l'avait envoyé à Paris où il avait un frère quincailler, rue Quincampoix. Onésime avait trouvé que Paris était beaucoup plus amusant que Pont-l'Évêque où il s'ennuyait mortellement quand il allait y passer les vacances, et il voyait approcher avec terreur le moment où, ayant terminé ses études, il n'aurait plus de raison de rester dans la capitale.

En fait de profession, le père Bouquet n'en admettait qu'une, celle de meunier et il entendait absolument qu'Onésime lui succédât au moulin. Mais Onésime était un malin. Le moment fatal arrivé, il tint à son père ce langage :

- Mon cher père, tu es jeune encore et tu n'as pas encore besoin de moi pour diriger le moulin. Je préfèrerai étudier la meunerie à Paris.
- À Paris ! Il y a donc des moulins à Paris ? dit le père en ouvrant de grands yeux.
- Comment, s'il y a des moulins à Paris ! Mais il n'y a que ça : le Moulin de la Galette, le Moulin de Montmartre, le Moulin de Longchamps, …les moulins de Sannoy. L'art de la meunerie y est beaucoup plus perfectionné qu'en province et j'y apprendrais beaucoup mieux mon métier pour te succéder plus tard lorsque tu seras fatigué.

Bref, Onésime endoctrina si bien son père que celui céda et consentit même à lui verser une pension.

Onésime triomphant était donc revenu à Paris, où comme nous l'avons vu, il était rédacteur en chef du journal « Le Vélo », et de plus, secrétaire général du Moulin Rouge, où il dépensait plus d'argent qu'il n'en gagnait. Il menait ainsi joyeuse vie depuis deux ans, écrivant régulièrement à son père des lettres rendant compte des progrès qu'il faisait en meunerie.

Et voilà que le bonhomme allait arriver à Paris et découvrir le pot aux roses ! Il serait furieux, couperait les vivres à son fils et le ramènerait à Pont-l'Évêque pour y être meunier !

Onésime….réfléchit un instant…et s'écria : j'ai trouvé !

Le lendemain, à cinq heures, Anastase Bouquet, vêtu de sa plus belle blouse, tombait dans les bras de son fils et lui dit aussitôt :

- Nous allons aller voir ton moulin, hein ?
- Bien sûr, répondit Onésime, mais nous allons d'abord porter tes bagages chez moi, puis nous irons dîner et ensuite nous irons au moulin.

Il emmena dons son père chez lui puis, de là, au restaurant chez Marguery où il lui fit faire un copieux repas, arrosé de vins généreux, si bien qu'au dessert, le bonhomme voyait les becs de gaz en double. Néanmoins, il ne perdait pas de vue son idée d'aller voir le moulin.

- Nous allons y aller, papa. Justement, tu tombes bien : il y a en ce moment à Paris un Congrès de la Meunerie et on donne ce soir une fête au moulin, en l'honneur des membres du Congrès.

Ils quittèrent le restaurant et montèrent en fiacre :

- Coucher, au Moulin Rouge, ordonna Onésime.

Le bonhomme ouvrit de grands yeux quand il aperçut les ailes rouges du moulin qui tournaient et les girandoles de gaz qui ornaient l'entrée :

- Mâtin, dit-il avec admiration, ils sont beaux les moulins à Paris !

Ils entrèrent et Anastase remarqua que l'on prenait des billets au guichet :

- Ce sont des gens qui souscrivent pour l'œuvre des meuniers malheureux ! le rassura son fils.

Quand il fut entré, le meunier ouvrit de grands yeux ; le bal était dans son plein et tout un monde de jeunes gens et de jolies femmes se trémoussait au son d'un orchestre endiablé. La salle était resplendissante de lumières et de dorures.

- Qu'est-ce que c'est que tout ce monde-là ? dit-il.
- Des meuniers et des meunières des environs de Paris.
- Mazette, ils sont bien mis ! Et ces dames qui dansent en levant la jambe bien haut ?
- Des meunières aussi… !
- Mais où sont donc les meules, les blutoirs ?
- Tout le matériel est démonté, papa, et rangé dans le sous-sol.
- Mais toutes ces glaces, ces dorures ?
- Tout cela a été arrangé pour la circonstance. Demain, il n'y paraîtra plus et le moulin aura repris son aspect ordinaire ! Assieds-toi là et attends-moi.

Anastase disparut un instant, donna le mot à plusieurs jeunes gens de ses amis, et bientôt le père Bouquet fut entouré d'une jeunesse bruyante qui lui faisait fête et acheva de le griser, en le faisant boire à la santé de la meunerie. Puis on le persuada qu'il devait payer les consommations, ce qui l'étonna fort.

- C'est l'usage, lui dit son fils. C'est au profit de l'œuvre des meuniers malheureux.
- Alors paye, toi, dit le meunier en tendant à son fils une bourse bien gonflée. Moi, toutes ces lumières m'éblouissent, je n'y vois plus clair !

Onésime paya et, au lieu de rendre le porte-monnaie à son père, le mit dans sa poche, sans que le meunier, complètement gris, songeât à réclamer.

Le lendemain, lorsqu'Anastase s'éveilla dans l'appartement de son fils, il eut quelque peine à rassembler ses idées. Il s'habilla machinalement et chercha sa bourse. Mais il eut beau fouiller dans toutes ses poches, il ne trouva rien. Il appela à grands cris son fils, qui accourut à moitié habillé :

- Je vois ce que c'est, dit Onésime. On t'a volé !
- Volé ! ah ! mon Dieu que va dire ta mère ?....
- Bah ! la police est bien faite à Paris. On retrouvera peut-être ton voleur. Nous allons aller chez le commissaire……

Onésime emmena son père aux bureaux du Vélo et fit patienter son père dans l'antichambre. Il revint quelques minutes après, introduisit le meunier dans la salle de rédaction où attendait un rédacteur auquel il avait donné le mot.

- Voici Monsieur le Commissaire, dit-il. Raconte-lui ton histoire.
- Voilà, Monsieur le Com….
- Silence, interrompit brusquement le pseudo commissaire. Comment vous appelez-vous ?
- Anastase Bouquet
- Où sont vos papiers ?
- Mais je n'en ai pas !
- Vous n'avez pas de papiers et vous osez venir à Paris !
  Vous ne savez donc pas qu'il est interdit d'y circuler sans papiers !..... Je vais vous faire arrêter !
- Me faire arrêter, mon Dieu, mon Dieu ! Mais puisqu'on m'a volé !
- Ça, c'est une autre question. Je vais vous faire arrêter comme vagabond, d'abord. Nous chercherons votre voleur ensuite.
- Monsieur le Commissaire, intercéda Onésime, mon père ignorait….est-ce que vous ne pourriez pas faire fléchir en sa faveur les rigueurs de la loi ?
- Je ne vois qu'un moyen d'éviter la prison à votre père ; c'est qu'il s'engage à avoir quitter Paris avant le coucher du soleil.
- Tu entends, papa ?
- Oui, oui. Monsieur le Commissaire est bien bon. Je vais m'en aller de suite. Il y a un train à midi. Je le prendrai.
- En ce cas, il est onze heures. Ne perdez pas de temps !

Onésime ramena vite son père récupérer ses bagages. Comme le bonhomme bouclait sa valise, son fils poussa un cri et se baissa vivement en s'écriant :

- Tiens, le voilà ton porte-monnaie. Il était sous tonlit !
- Ah quelle chance ! mais ça ne fait rien, j'en ai marre de Paris. Je pars.

Le soir, le bonhomme est de retour à Pont-l'Évêque et dit à sa femme :

- Si tu savais comme les moulins de Paris sont beaux !
  Mais j'aime mieux vivre à Pont-l'Évêque : on y est plus tranquille.

Onésime aussi est tranquille : son père ne reviendra pas de sitôt à Paris.

Abonnez-vous au Mondes Des Moulins !

l'Esclop

Le journal de l'Association Girondine des Amis des Moulins

L'Association Girondine des Amis des Moulins

Association de sauvegarde, à but non lucratif, créée le 30 septembre 2000. Elle a pour objet la sauvegarde et la protection des moulins et des éoliennes, leur mise en valeur et leur animation.

Cette association est adhérente de la Fédération Des Moulins de France (FDMF). Elle regroupe des amateurs d'archéologie industrielle et d'histoire, des chercheurs, des propriétaires ou non de moulins, des passionnés, des associations locales et des communes qui gèrent un moulin.

Elle assure auprès de ses adhérents un service de conseils techniques et juridiques.

Elle organise des journées portes ouvertes et des cessions de formation autour des moulins.

L'association a besoin de la participation de porteurs de connaissances et de savoir-faire mutualisables.

Elle a besoin de chercheurs disponibles pour ses travaux de recherches historiques, sociologiques, anthropologiques du monde des moulins.

En adhérant à l'AGAM, vous participez à cet effort collectif de défense et de promotion du patrimoine molinologique.

Association Girondine des Amis des Moulins
304, rue Pelleport
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 91 88 50
agam33@orange.fr

L'ESCLOP

- Directeur de la publication : Alain Eyquem
- Rédaction : AGAM
- Conception graphique : V2 Création www.creav2.com
- Impression : Groupe Sodal - Langon